

Conditions Générales de Vente

Clause n°1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **Anouk Lecourt** et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : Thérapies comportementales, week-end colo, réhabilitation intensive, médiation Homme/Chien, e-thérapies.

Toute prestation accomplie par la société **Anouk Lecourt** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n°2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société **Anouk Lecourt** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n°3 : Rabais et Ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **Anouk Lecourt** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n°4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n°5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

*soit par chèque ;

*soit par espèce ;

*soit par virement bancaire.

L'acheteur devra verser la totalité du montant global de la facture à la réception des services.

Clause n°6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services livrés au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société **Anouk Lecourt** une pénalité de retard.

- Un retard de dix jours engagera une pénalité égale à la moitié du prix des services vendus.
- Un retard de 30 jours engagera une pénalité égale à la totalité du prix des services vendus, soit un total de deux fois le prix de la facture initiale.

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, 1^{er} alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n°7 : Annulation de rendez-vous

L'annulation du rendez-vous pris avec le client doit se faire au moins 48h à l'avance afin de laisser l'opportunité à un autre client de réserver le créneau. Si l'annulation est faite hors des délais, l'entreprise se donne le droit de réclamer la moitié de la somme due.

Si le professionnel se déplace, alors des frais kilométriques s'ajoutent à la somme réclamée.

Clause n°8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **Anouk Lecourt**.

Clause n°9 : Clause de réserve de propriété

La société Anouk Lecourt conserve la propriété des biens et services vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Anouk Lecourt se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises et services vendues et restées impayées.

Clause n°10 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de l'Eure.

Fait à Lignerolles, le 25/01/2019

Signature du client :

Signature du représentant
légal de la société :